

## Dématérialisation des procédures d'urbanisme

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives en lien avec les services de l'Etat sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le principe de saisine par voie électronique s'applique aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation, pour toutes les communes, d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme numérique. La Ville de Bernay est dès à présent en conformité avec cette évolution.

Dès à présent, les particuliers et les professionnels peuvent désormais déposer en ligne leurs demandes d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, déclaration d'intention d'aliéner) via la plateforme :

<https://bernay.geosphere.fr/guichet-unique>

Ce téléservice gratuit est le seul moyen de saisie par voie électronique recevable par la commune. Il présente de nombreux avantages pour le bénéficiaire (gain de temps, souplesse, transparence dans le suivi du dossier). Il est cependant toujours possible de déposer votre demande d'urbanisme sous format papier au service urbanisme.

Lors de votre première connexion, créez un compte qui vous permettra de déposer vos dossiers et suivre l'avancement. A l'inscription, deux accès sont proposés : « Usager » et « Partenaire » :

- **Accès « USAGER » pour les particuliers.** Renseignez votre adresse de messagerie pour accéder au service. Vous recevrez alors immédiatement un lien pour activer votre compte.
- **Accès « PARTENAIRE »** exclusivement réservé aux professionnels (notaires, architectes, géomètres...). **Attention :** pour l'accès « Partenaire », la création du compte n'est pas immédiate mais soumise à validation du service urbanisme.

Ensuite, laissez-vous guider par le site et fournissez les pièces demandées en version numérique pour constituer votre dossier. A la fin de la démarche, un numéro d'enregistrement vous sera communiqué.

Pour plus de renseignements le Service urbanisme de la Ville de Bernay se tient à votre disposition au 02.32.46.79.70 ou par mail : [service.urbanisme@bernay27.fr](mailto:service.urbanisme@bernay27.fr)